



**Démarche de labellisation
Cit'ergie pour la ville de Blois
et Agglopolys**

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Blois (48 000 habitants) et Agglopolys (48 communes pour 105 000 habitants)

Délai de l'étude : Septembre 2015 – en cours

Coût de l'étude : 37 700 € à 42 900 € selon les résultats obtenus et le niveau de labellisation

Équipe constituée pour la mission :

✓ GAMA Environnement

Démarche Cit'ergie

Dans la continuité de leurs démarches pour la protection de l'environnement, initié par un Agenda 21 sur chacune des collectivités, l'élaboration d'un PCET pour l'Agglomération et l'engagement d'une Démarche Energie Climat sur la Ville de Blois. La prise en compte du développement durable est déjà au cœur de nombreux projets dans la ville de Blois, dans le PLU ou la reconquête d'une friche industriel en éco-quartier par exemple, ou sur Agglopolys avec un projet de parc d'activités responsable. Pour cela Les deux collectivités ont souhaitées renforcer leurs actions, instaurer un suivi et les mettre en valeur au niveau européen grâce à une labellisation Cit'ergie.

**Territoire faisant
l'objet de la démarche
Cit'ergie**



La consultation



**Exemple de concertation
des acteurs de territoire
dans le cadre de la mise en
place de d'actions en
faveurs de l'énergie et du
climat**



**Carte mentale support de présentation permettant
l'appropriation des sujets évoqués par les participants**

N° de l'action	Objet de l'action	Éléments de Matrice Communauté	Documents à collecter
Domaine 1 - Planification de développement territorial			
1.1.1	Vison et engagement La collectivité possède des principes directeurs avec des objectifs énergétiques et climatiques qualitatifs et quantitatifs décrits dans ses politiques sectorielles, y compris celle des transports. Elle affirme son engagement en matière d'énergie et de climat en s'inscrivant dans des démarches reconnues, comme la Convention des Maires et en définissant des objectifs plus ambitieux que les objectifs nationaux minimums. Des principes directeurs sont définis clairement dans un document spécifique.	Pas de plan climat à l'heure actuelle, il est en cours de réalisation. Il n'existe pas de charte de l'énergie ou de charte de l'environnement. Des objectifs énergétiques sont fixés concernant les déchets. Le PCET viendra à terme proposer des principes directeurs pour affiner l'engagement de Matrice Communauté en matière d'énergie et de climat.	Objectifs énergétiques sur les déchets PCET Livre Blanc
1.1.2	Définition et stratégie de la politique de protection énergie climat La collectivité possède une stratégie énergétique et climatique détaillant la vision qu'elle s'est fixée (base pour les instruments de planification sectorielle comme la planification énergétique, la planification des déplacements, la gestion des déchets...). La stratégie inclut particulièrement des éléments pour la protection des ressources naturelles, agricoles, des paysages, etc. La stratégie est structurée autour d'objectifs à moyen et long terme et de cibles intermédiaires de réduction des consommations et émissions.	Pas de stratégie climatique et énergétique clairement définies aujourd'hui mais le PCET et la démarche Cit'ergie ont été finalisés. Plan d'actions validé en décembre 2015. Le facteur 4 et les SK20 sont révisés dans chacune des actions. Territoire objectivement à l'appel à projet « Zéro Déchet Zéro Gaspi » + économie circulaire (coût énergétique) 2 zones NATURA 2000 sur le territoire + mise en place d'écoparcage (inquestes). Une stratégie déchets est également mise en place.	Livre Blanc Délibération Livre Blanc Délibération Zéro Déchet Zéro Gaspi
1.1.3	Bilan, systèmes d'indicateurs La collectivité effectue régulièrement (tous les 2 à 5 ans) une analyse de la situation énergétique et climatique pour son territoire, tous secteurs confondus, y compris la mobilité. Le bilan inclut : les consommations et productions d'énergie, les émissions de CO2 de la collectivité (équivalent Bilan Carbone), les émissions de gaz à effet de serre, les facteurs de conversion en énergie primaire.	Dans le cadre du diagnostic du PCET, des bilans ont été réalisés : - Bilan GES réalisé par HEDL qui prend en compte les énergies fossiles et primaires. Ce bilan, très clair, prend en compte les émissions directes et indirectes. - Bilan du potentiel de développement des énergies renouvelables. - Etude de vulnérabilité.	- Bilan GES, - Etude de potentiel de développement des énergies renouvelables, - Etude de vulnérabilité, - Profil Climat, - Bilan Patrimoine et Services

**Exemple de tableau de synthèse des ateliers de l'état des lieux
présentant les actions à mettre en place et les moyens à mobiliser**